



Date de la convocation : le 31/01/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 12
Présents : 8

Séance du Mardi 7 février 2023 à 20h00

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE**

Présents :

M. David LEBOUVIER, Mme Fiona DELAUNAY, M. Joseph ERARD, Mme Lorane FAVREAU, M. Christian GALLE, M. Gilbert LEONARD, M. Bernard TUROCHE (arrivée à 20h20), Mme Véronique PIGEON (suppléante)

Absents excusés : M. Johann BAGOT, Mme Isabelle CHARRAUD (remplacée par Mme Véronique PIGEON), Mme Christelle CORNEE, Mme Chrystèle DESGUERETS,

Absente : Mme Marine ANDRE-BENOUAHADA

D2022020706 Fournitures Scolaires 2023 : participation des communes

Le Président propose de fixer, pour l'année 2023, la participation des communes aux fournitures scolaires, à 29 €/élève inscrit au 01/10/2022.

Il demande au Conseil Syndical de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide à l'unanimité des membres présents :

- De fixer la participation des communes aux Fournitures Scolaires 2023 à hauteur de 29 €/élève inscrit au 01/10/2022 ;
- D'autoriser le Président ou à défaut l'un des vice-présidents à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

QUESTION FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR,

COPIE CONFORME

Fait à Rives-du-Couesnon, le 7 février 2023

Le Président,

D. LEBOUVIER